



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Mesures pour l'agriculture et la souveraineté alimentaire

Les annonces lors  
du Salon international  
de l'agriculture 2024



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINÉTÉ  
ALIMENTAIRE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

jeux  
avenir  
AGRICULTURE ALIMENTAIRE

# Sommaire

Lancement du plan gouvernemental renforcé de reconquête de notre souveraineté sur l'élevage .....	4	Rencontres ministérielles internationales .....	20
Plan de soutien à l'agriculture biologique .....	6	Produits phytosanitaires : l'État annonce plus de 218 millions d'euros, pour développer des solutions concrètes pour les agriculteurs .....	21
Signature du contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 de l'Agence Bio .....	7	La sélection végétale avec le programme PEPR .....	22
Programme <i>1 jeune 1 arbre</i> .....	8	Lancement du <i>Grand défi biocontrôle et biostimulation</i> .....	22
Signature de la convention renouvellement forestier entre l'État et l'Office national des forêts .....	9	Concrétisation des premiers plans d'action du Parsada .....	23
Renforcement et poursuite des actions pour le plan de souveraineté fruits et légumes .....	10	Création du groupement d'intérêt scientifique biomasse .....	24
Soutien à la filière châtaigne : signature d'une convention avec le syndicat national des producteurs .....	11	France 2030 : bilan & lancement de l'appel à projets <i>alimentarité des emballages</i> .....	25
Lancement de la plateforme <i>Chasseurs de Graines</i> .....	12	Lancement du premier appel à projets du fonds d'investissement en hydraulique agricole .....	26
Signature du plan de souveraineté <i>blé dur</i> avec l'interprofession Intercéréales .....	13	Pacte en faveur de la haie .....	27
Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture, premières conventions signées pour le programme national de découverte des métiers .....	14	Signature du contrat d'objectifs et de performance de l'Institut national de l'origine et de la qualité .....	28
Signature avec l'ODEADOM d'un contrat d'objectifs et de performance ..	15	Signature du contrat d'objectifs et de performance de FranceAgriMer ....	29
Assurance récolte : désignation des interlocuteurs agréés pour la campagne 2024 .....	18	Signature du projet Vitilience avec l'IFV et de la charte d'engagement du projet démonstrateurs régionaux vigne : Vitilience .....	30
Signature d'un accord dans le domaine de la formation et de l'enseignement supérieur entre la France et le Maroc .....	19	Aide d'urgence à la trésorerie .....	31

# Lancement du plan gouvernemental renforcé de reconquête de notre souveraineté sur l'élevage

Présentation du plan gouvernemental pour reconquérir notre souveraineté sur l'élevage, renforcé conformément aux annonces du Premier ministre le 1<sup>er</sup> février 2024, et structuré autour d'une ambition claire et assumée : **« Nous devons produire ce que nous consommons ».**

### 5 AXES PRIORITAIRES

- Traduire en objectifs chiffrés l'ambition gouvernementale et identifier les principaux enjeux par filière ainsi que les externalités positives à maximiser pour ainsi pouvoir orienter les politiques publiques en cohérence.
- Objectiver et promouvoir les apports de l'élevage pour redonner ses lettres de noblesse au métier d'éleveur.
- Améliorer le revenu des éleveurs, y compris en renforçant la compétitivité des filières d'élevage.
- Accroître l'attractivité du métier d'éleveur pour assurer le renouvellement des générations.
- Replacer l'élevage au cœur de la transition écologique pour accroître la contribution des filières d'élevage à la décarbonation et améliorer leur résilience.



## MESURES MISES EN ŒUVRE

- Avantage fiscal et social de 150 M€ pour l'élevage bovin.
  - Publication du décret le 26 février 2024, protégeant les dénominations utilisées pour désigner les denrées alimentaires d'origine animale.
  - Obligation pour les restaurants collectifs de l'État d'intégrer dans leurs menus 100% de produits durables et de qualité dans les familles «viandes» et «poissons».
  - 400 M€ de prêts garantis accessibles pour le secteur de l'élevage dès le mois de juillet 2024.
  - Aligement des seuils d'évaluation environnementale pour les bâtiments d'élevage sur les seuils européens dès le mois d'avril 2024.
  - Allocation de 30 M€ par an pour soutenir l'investissement en agroéquipements contribuant à réduire significativement les GES.
  - Déblocage d'une enveloppe de 15 M€ pour renforcer la lutte contre la tuberculose bovine, etc.
- En parallèle, le Gouvernement s'attache à combattre les attaques menées à l'encontre de l'élevage, avec par exemple :
- la demande d'interdiction au niveau européen de la viande de synthèse ;
  - le soutien à la PPL sur les troubles de voisinage ;
  - la mise à disposition sur le site du Gouvernement de supports de communication expliquant les apports positifs de l'élevage et apportant des contre-arguments face aux informations erronées véhiculées communément sur l'élevage.

# Plan de soutien à l'agriculture biologique

Annonce du nouveau plan de soutien à l'agriculture biologique avec un **dispositif d'aide de 90 millions d'euros** et du programme Ambition Bio 2024 qui permettra de donner des perspectives de long terme au secteur.

Un effort supplémentaire de 90 M€ poursuit l'engagement apporté à la filière avec le soutien d'urgence de plus de **104 M€ à la filière bio en 2023**.

Afin d'inciter à la consommation de produits bio, le Salon a été l'occasion de présenter la nouvelle campagne de communication **#BioRéflexe** pilotée par l'Agence Bio, qui bénéficie d'un abondement exceptionnel de **3 M€** au premier trimestre 2024. L'Agence Bio dispose au total d'un budget exceptionnel de 8 M€ en 2024 pour financer ses actions de communication.

A été présenté l'avant-projet du programme **Ambition Bio** qui visera, à l'horizon 2027, à :

- stimuler la demande ;
- consolider et développer les filières ;
- accompagner les opérateurs face aux enjeux sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.



# Signature du contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 de l'Agence Bio

Ce nouveau contrat d'objectifs qui associe le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et l'Agence Bio conforte l'agence dans ses missions et ouvre notamment le conseil d'administration aux interprofessions volontaires.

### LES PRINCIPAUX AXES

- **Mission 1** - Informer les consommateurs pour qu'ils fassent des choix en conscience, et favoriser les produits bio dans les cantines scolaires.
- **Mission 2** - Renforcer la position de l'Observatoire national pour l'agriculture biologique (ONAB) en matière de collecte de données et d'analyse, mieux comprendre le marché et la consommation bio, et renforcer la connaissance sur les filières amont et aval bio.
- **Mission 3** - Faire connaître le fonds Avenir Bio et améliorer son fonctionnement.

→ Le dernier point du COP de l'Agence Bio concerne son pilotage vis-à-vis de son organisation, de ses relations avec les partenaires (dont la question de la gouvernance avec la participation des interprofessions) et de l'organisation de ses instances.



# Programme 1 jeune 1 arbre

Annoncé par le président de la République, ce programme vise à mobiliser écoliers et collégiens autour de la forêt et de ses métiers, afin que chaque jeune durant sa scolarité, plante un arbre et échange avec des forestiers ou des associations. Le renouvellement forestier est un axe fort de la planification écologique et il s'agit d'associer la jeunesse à l'objectif de **planter un milliard d'arbres d'ici 2032**.

Lors du SIA 2024, ont été présentés le logo du programme et la plateforme numérique de mise en relation entre écoles/ collèges et les porteurs de chantier de renouvellement. Déjà **1247 classes se sont engagées** dans la plantation d'arbres depuis le début de l'année scolaire.





# Signature de la convention renouvellement forestier entre l'État et l'Office national des forêts

L'État et l'ONF ont signé une convention pour la mise en œuvre du renouvellement forestier en forêt domaniale dans le cadre de la planification écologique pour un montant de 70 millions d'euros. Seront ciblés 7 000 ha, dont des peuplements sinistrés, dépérissants ou identifiés comme vulnérables, avec des exigences en matière de diversification d'itinéraires et de peuplements (plantation en plein, en enrichissements et en régénération naturelle accompagnée).



## FRUITS ET LÉGUMES

# Renforcement et poursuite des actions pour le plan de souveraineté fruits et légumes

Un an après le lancement du plan, une nouvelle étape est franchie vers la souveraineté de la filière dans tous les territoires de métropole, de Corse et des Outre-mer, notamment grâce aux nombreuses avancées mais aussi à l'enveloppe inédite de financements priorités en 2023 de France 2030 pour **atteindre jusqu'à 200 millions d'euros**.

En 2024, c'est un **financement de 100 millions d'euros** qui sera dédié à la filière dans le cadre de la planification écologique et qui servira à la poursuite de ces travaux :

- lancement d'un nouveau programme national d'expérimentations quadriennal en faveur de la protection des cultures ;
- renforcement de la transition de la filière grâce à de nouveaux guichets et appels à projet ;

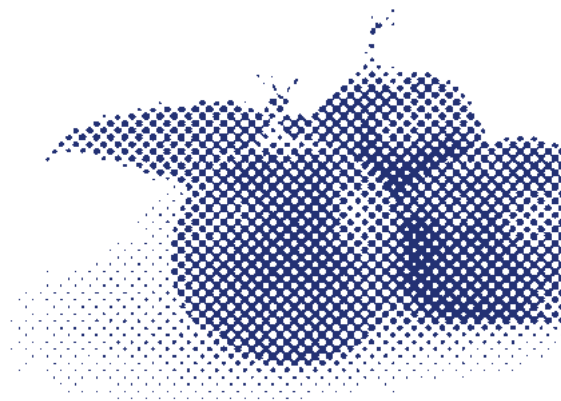
→ accélération des travaux en faveur de la recherche et de l'innovation ou encore soutien aux projets alimentaires territoriaux...

Les chantiers en cours sont nombreux et de nature à permettre à la filière de concilier reconquête de notre souveraineté et transition agroécologique.



# Soutien à la filière châtaigne : signature d'une convention avec le syndicat national des producteurs

L'objectif est de bâtir une stratégie sur le long terme afin de développer collectivement des alternatives de protection des cultures et améliorer la résilience de la production face au changement climatique. Elle permettra la mise en place d'un groupe de travail national « châtaignes » chargé de coordonner et de mettre en œuvre les travaux de dynamisation de la filière pendant une première période de trois ans.



# Lancement de la plateforme *Chasseurs de Graines*

Lancé le 24 février 2024, ce site internet est le résultat de l'action collective de la filière meunerie et boulangerie. L'ambition de cette démarche est de sensibiliser les jeunes qui ne connaissent pas ces métiers, en ouvrant les portes des moulins. Filière dynamique et ancrée dans nos territoires, les moulins et boulangeries façonnent notre paysage. Près de 25 000 postes sont actuellement à pourvoir dans les métiers de la meunerie et de la boulangerie. Ainsi, la question de la formation pour accéder à ces métiers est plus que jamais d'actualité.



# Signature du plan de souveraineté *blé dur* avec l'interprofession Intercéréales

Organisé autour de 3 volets concernant la sécurisation de la filière, sa décarbonation et la sélection variétale, ce plan a pour objectif de proposer à tous les maillons de la filière des solutions concrètes de court, moyen et long terme à travers plusieurs actions complémentaires.

## OBJECTIFS

- **Enrayer le déclin constaté, développer les surfaces** et les volumes produits, notamment par la recherche sur les questions génétiques et agronomiques.
- **Reconquérir des parts de marché** pour les pâtes afin d'arriver à 45% de parts de marché d'ici 2033 (soit 1% / an sur 10 ans), par la valorisation de pâtes issues de filières durables et fabriquées en proximité des bassins de production.
- **Réduire l'empreinte carbone pour inscrire la filière sur le long terme** : -20% d'émission de GES d'ici à 2030 par rapport à 2015, en accord avec les travaux sur la feuille de route décarbonation.

- **Sécuriser une partie de la filière** en instaurant des contrats entre les différents maillons (producteurs, collecte et industriels) et par la réflexion sur les différents mécanismes assurantiels.

Prévu sur une durée initiale de 5 ans, avec un montant de 43 M€, dont une part État susceptible d'y être consacrée estimée à 11 M€, ce plan a vocation à associer une grande diversité d'acteurs : Institut technique, organismes de recherche, chambres d'agriculture, interprofessions, entreprises.

Les travaux se poursuivront dans les semaines qui viennent afin que les premières actions puissent être lancées au plus vite.



# Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture, premières conventions signées pour le programme national de découverte des métiers

Ce Pacte d'orientation s'inscrit dans l'objectif stratégique de rebâtir la souveraineté alimentaire du pays en répondant simultanément aux défis du changement climatique et du besoin de renouvellement des générations d'actifs agricoles. L'État met en marche le renouvellement des générations avec le lancement du programme national de découverte des métiers du vivant.

Les premières conventions ont été signées avec les partenaires emploi-formation du secteur : le CNIEL, La coopération agricole, Interbev et Intercéréales.

Ces conventions ambitionnent d'offrir à tous les jeunes collégiens et lycéens qui le souhaitent des offres de stages afin de découvrir concrètement les métiers du vivant, les formations et les débouchés dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.



# Signature avec l'ODEADOM d'un contrat d'objectifs et de performance

Signé pour les 5 ans, ce contrat d'objectifs et de performance (COP) lie le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et l'office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (ODEADOM) et a l'ambition de progresser en matière de souveraineté alimentaire des territoires ultramarins. Il transcrit les ambitions qui sont portées par le Gouvernement en matière de souveraineté alimentaire des territoires. Ce COP 2024-2028 se situe à un moment charnière où s'engagent des mutations importantes pour tout le secteur agricole et agroalimentaire des territoires ultramarins.

Il est demandé à l'ODEADOM d'associer régulièrement les territoires du Pacifique à ses travaux d'étude et de favoriser avec eux le partage de connaissances et de bonnes pratiques ainsi que les échanges d'expertises.

L'office devra également mobiliser ses instances en relais des acteurs locaux pour la mise en œuvre des dispositifs de relance et de planification déployés par le Gouvernement et des orientations concernant la recherche et l'innovation.



### Mieux protéger les exploitations et les modèles agricoles ultramarins, face aux aléas climatiques et aux catastrophes

Pour faciliter les dispositifs d'indemnisation actuels, les crédits du fonds de secours ont été augmentés de 20% ces dernières années. Mais afin de mieux couvrir les risques et élargir notre système de protection, le président de la République a annoncé que la gestion des risques dans les Outre-mer sera renforcée pour les exploitants ultramarins.

### Renouveler les générations d'agriculteurs et renforcer l'attractivité des métiers pour produire plus et mieux

Le projet de loi d'orientation agricole, qui sera soumis au Conseil des ministres au mois de mars, permettra de répondre à cet enjeu avec des mesures pour faciliter l'installation des agriculteurs et la transmission des exploitations. Pour la Nouvelle-Calédonie, la construction d'un nouveau lycée agricole sur la commune de La Foa et une aide à l'installation des jeunes agriculteurs illustrent la volonté du Gouvernement de soutenir l'installation des agriculteurs dans tous les territoires.



# Mener à bien les plans de souveraineté et d'autonomie alimentaires qui ont été élaborés dans les cinq départements et régions d'Outre-mer au cours de l'année 2023 en renforçant la force productive de nos territoires

Pour accélérer leur déploiement, l'État a augmenté les crédits alloués à cet objectif de 45 à 60 millions d'euros dans le cadre du PLF 2024. Cet effort de financement des plans d'autonomie alimentaire, réparti entre les filières et l'État, sera poursuivi *via* une réforme en profondeur des dispositifs de financement. Parallèlement, pour soutenir les petites exploitations les plus en difficultés, a été annoncé un soutien à la trésorerie des exploitations *via* les établissements bancaires et, pour les planteurs de bananes, des aides de trésorerie *via* une nouvelle enveloppe de 11 millions d'euros.

# Désignation des interlocuteurs agréés pour la campagne 2024

La réforme de l'assurance récolte, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, conformément à l'engagement du président de la République, permet à chaque agriculteur de bénéficier d'une indemnisation par la solidarité nationale (ISN) lorsqu'un aléa climatique cause des pertes de récolte d'ampleur exceptionnelle sur son exploitation. En 2024, une nouvelle étape est franchie avec le déploiement du réseau des interlocuteurs agréés, qui simplifie l'accès à l'ISN pour les exploitants agricoles.

Ce réseau, constitué des entreprises d'assurance commercialisant des contrats d'assurance récolte subventionnables, a pour mission de gérer et verser l'ISN des productions non assurées dans plusieurs situations à compter de la campagne 2024 :

**Pour les exploitants déjà partiellement assurés** via un contrat d'assurance récolte subventionnable couvrant une partie des surfaces de leur exploitation, le réseau des interlocuteurs agréés

interviendra pour le compte de l'État pour gérer et verser l'ISN pour la plupart de leurs productions non-assurées ;

**Pour les éleveurs dont les prairies ne sont pas assurées** via un contrat d'assurance récolte subventionnable, le réseau des interlocuteurs agréés interviendra pour gérer et verser l'ISN sur les prairies de leur exploitation.

Dans ces situations, les agriculteurs doivent désigner en ce début de campagne leurs interlocuteurs agréés pour que ceux-ci puissent assurer la gestion des sinistres climatiques qui interviendront au cours de l'année 2024 sur les surfaces non assurées de leur exploitation et leur verser le cas échéant l'ISN.

Cette démarche de désignation est à réaliser sur une plateforme en ligne ouverte dès ce 1<sup>er</sup> mars 2024, et ce :

**Jusqu'au 31 mars 2024 pour les exploitants déjà partiellement assurés.** Cette première échéance est définie de façon à ce que ces exploitants puissent identifier d'ici le tout début du printemps leur interlocuteur agréé et qu'ils puissent être informés par ce dernier des modalités de gestion des sinistres sur leurs cultures avant que surviennent les premiers aléas climatiques de l'année ;

**Jusqu'au 15 mai 2024 pour les éleveurs non assurés** (date prévisionnelle).

Cette deuxième échéance, concordante avec la campagne de déclaration TelePac, a vocation à laisser suffisamment de temps aux exploitants concernés pour effectuer cette démarche de désignation de leurs interlocuteurs agréés chargés de la gestion de l'ISN pour leurs prairies non assurées. La procédure sera désormais plus simple pour percevoir une indemnisation une fois effectuée la désignation de son interlocuteur agréé.

# Signature d'un accord dans le domaine de la formation et de l'enseignement supérieur entre la France et le Maroc

Marc Fesneau et son homologue marocain Mohamed Sadiki renforcent la coopération bilatérale agricole. Lors de la rencontre, Benoît Bonaimé, directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER), et son homologue marocain Bilal Hajjouji, directeur général de l'enseignement, de la formation et de la recherche (DEFR), ont signé un arrangement administratif de coopération. Celui-ci constitue un cadre renouvelé pour la coopération dans le domaine de la formation technique et professionnelle agricole et de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et forestier.



# Rencontres ministérielles internationales

Marc Fesneau a accueilli les ministres de l'agriculture et ambassadeurs de 16 pays et organisations internationales au SIA 2024, en présence du Dr Emmanuelle Soubeyran, candidate de la France à l'Organisation mondiale de la santé animale. L'occasion de partager des connaissances sur les meilleures pratiques nationales et régionales ainsi que des stratégies innovantes, essentielles pour renforcer la résilience contre les impacts croissants du changement climatique sur la santé animale et en particulier sur l'élevage.



Avec les organisations internationales et en particulier l'OMSA, la France coopère activement avec de très nombreux pays dans le monde et agit dans 3 domaines :

- la veille sanitaire internationale ;
- la surveillance des vecteurs de maladies animales ;
- le renforcement de l'approche *one health* (une seule santé).

# L'État annonce plus de 218 millions d'euros, pour développer des solutions concrètes pour les agriculteurs

Il s'agira au travers de plans d'actions mis en œuvre par les acteurs de la recherche appliquée (les instituts techniques) et de la recherche fondamentale (INRAE en particulier), d'anticiper des impasses potentielles en terme de protection des cultures et de mettre au point des solutions adaptées.

Les deux premiers projets ciblés, accompagnés directement par le ministère en charge de l'agriculture (DGAL) sont celui que porte Arvalis-Institut du végétal pour les grandes cultures, et celui de l'interprofession française des légumes en conserve et surgelés (Unilet).

Un projet transversal a également été présenté aux ministres : piloté par l'INRAE, il vise à développer de nouvelles solutions de régulation et biocontrôle d'insectes

ravageurs pour plusieurs familles de cultures. Ce projet prometteur, sera candidat à un financement dans le cadre de l'appel à projets lancé par FranceAgriMer le 19 mars 2024.

## PRODUITS PHYTOSANITAIRES

# La sélection végétale avancée avec un programme PEPR

Le programme et équipements prioritaires de recherche (PEPR) *Sélection végétale avancée pour faire face au défi climatique et à la transition agroécologique* a été officiellement lancé.

Dans sa phase opérationnelle depuis septembre dernier, ce PEPR, coordonné par l'INRAE, est subventionné à hauteur de 30 millions d'euros dans le cadre de France 2030. Il vise à coordonner et soutenir à l'échelle nationale l'ensemble des acteurs de la recherche en sélection végétale au service de la transition agroécologique et faire de la France un leader de la recherche dans ce domaine.

# Lancement du *Grand défi biocontrôle et biostimulation*

Doté d'un financement de 42 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 18 millions d'euros de contribution du secteur privé, son pilotage a été confié à l'Association pour le biocontrôle et la biostimulation pour l'agroécologie (ABBA), regroupant plus de cent acteurs du monde industriel, scientifique, agricole et de la société civile.

## OBJECTIFS

- Accélérer l'innovation française en matière de biocontrôle et de biostimulation.
- Pérenniser un collectif d'acteurs publics et privés autour de ces leviers des transitions agricoles.
- Inventer de nouveaux modèles d'affaires permettant de déployer l'usage de ces leviers.

## Concrétisation des premiers plans d'actions du Parsada

A également eu lieu lors du SIA 2024 la signature des deux premières lettres d'engagement du ministère en soutien aux projets issus du plan stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (Parsada). **Un budget exceptionnel de 146 millions d'euros dès 2024 y sera consacré et 14 plans d'actions ont déjà été validés.**

Ce plan vise à anticiper des impasses potentielles en termes de protection des cultures et à mettre au point des solutions adaptées.

Les deux premiers projets ciblés, accompagnés directement par le ministère en charge de l'agriculture, sont celui que porte Arvalis-Institut du végétal pour les grandes cultures, et celui de l'interprofession française des légumes en conserve et surgelés (Unilet).

Un projet transversal a également été présenté aux ministres : piloté par l'INRAE, il vise à développer de nouvelles solutions de régulation et biocontrôle d'insectes ravageurs pour plusieurs familles de cultures. Ce projet prometteur, sera candidat à un financement dans le cadre de l'appel à projets lancé par FranceAgriMer le 19 mars 2024.

# Création du groupement d'intérêt scientifique *biomasse*

FranceAgriMer, l'INRAE, l'ADEME et l'IGN ont signé un accord de protocole pour créer un groupement d'intérêt scientifique (GIS) afin de travailler ensemble au partage et à la production de données de référence sur le rôle actuel et à venir de la biomasse, permettant d'améliorer l'analyse systémique des ressources en biomasse et d'éclairer les décideurs publics et privés.

La production agricole doit rester dédiée en priorité à l'alimentation, mais joue également un rôle majeur dans la transition écologique. La biomasse produite par notre agriculture contribue par exemple à la transition

des secteurs de la construction, du textile, de la chimie biosourcée, des bioénergies, etc. La mise en œuvre des transitions énergétique et environnementale nécessite de planifier la production de biomatériaux et de



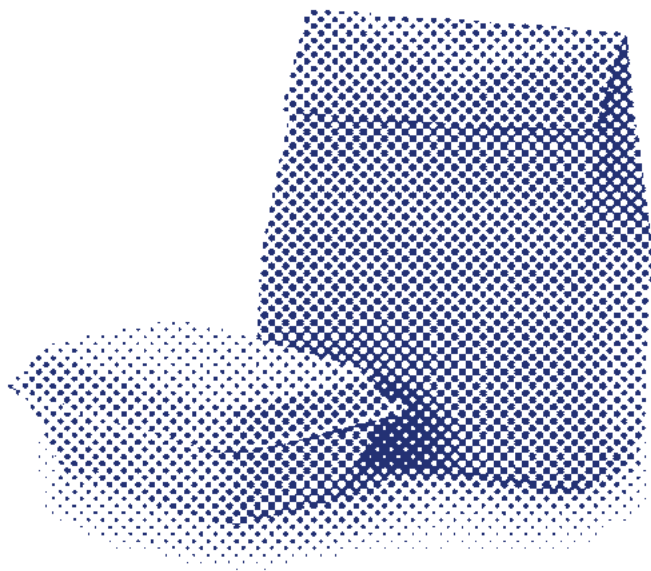
bioénergie, en cohérence avec le bon fonctionnement des écosystèmes agricole et forestier.





FRANCE

2030



FRANCE 2030

## Bilan 2023 de France 2030

242 lauréats pour 1,8 milliard d'euros de subventions accordées pour les secteurs agricoles, alimentaires et forestiers.

## Lancement de l'appel à projets *alimentarité des emballages*

Appel à projets soutenu à hauteur de 20 millions d'euros, pour l'élaboration d'emballages « intelligents », c'est-à-dire durables, recyclables, réutilisables et sobres en ressources.

# Lancement du premier appel à projets du fonds d'investissement en hydraulique agricole

**Objectif : contribuer à sécuriser l'accès à l'eau des exploitations agricoles, dans des conditions durables et respectueuses de la ressource en eau.**

Annoncé par Marc Fesneau le 22 janvier dernier, ce fonds d'investissement s'inscrit dans le cadre du plan d'actions pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, dit « plan eau » lancé par le président de la République le 30 mars 2023.

Ce fonds, abondé à hauteur de 20 M€ en 2024, recevra un montant de 30 M€ à partir de 2025. Il permettra de remobiliser et moderniser les ouvrages hydrauliques existants et de développer de nouveaux projets dans le respect de l'équilibre des usages et des écosystèmes. Il concourt ainsi

à l'objectif fixé pour le secteur agricole de sobriété à l'hectare fixé dans le « plan eau » annoncé par le président de la République. Il vise à encourager les transitions agroécologiques, le partage de la ressource en eau et l'approche territoriale globale et co-concertée de la ressource.



Le fonds d'investissement fait l'objet d'un premier appel à projets national de 10 M€ depuis le 5 mars 2024 intitulé *Aide aux investissements portant sur des infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation dans le cadre du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau.*

## HAIE

# Pacte en faveur de la haie

**Présentation de 3 actions phares et annonce du lancement du premier appel à projets Aide à la plantation et à la gestion durable des haies.**

Présenté le 29 septembre 2023, le pacte en faveur de la haie a pour objectif principal un gain net du linéaire de haies de 50 000 km entre 2020 à 2030 sur le territoire français et leur gestion durable. Intégré à la planification écologique et porté par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire co-piloté avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le pacte est désormais doté d'un budget de 110 millions d'euros pour l'année 2024.

Trois actions, parmi les 25 actions du pacte ont été mises en avant : l'observatoire de la haie, la simplification législative et réglementaire et l'aide à la plantation et la gestion durable.



## LES ANNONCES

- Le futur observatoire de la haie sera porté par l'IGN et permettra un suivi qualitatif et quantitatif dans le temps et dans l'espace du linéaire.
- Le chantier de simplification des réglementations applicables à la haie avec un nouvel article du projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles aura pour objectif de créer un régime unique garantissant la protection des haies, agricoles et non-agricoles, et la sécurisation des travaux de gestion et de valorisation.
- Les futurs appels à projets de la filière aval, notamment pour la valorisation des produits de la haie (bois-énergie et bois-construction), au niveau local et avec les collectivités territoriales, seront abondés à hauteur de 11 M€.
- L'ouverture des appels à projets plantation et gestion aura lieu dès mars 2024 dans l'ensemble des régions. Par ailleurs, les appels sont déjà ouverts pour les régions Nouvelle-Aquitaine, Grand-Est et Martinique.

# Signature du contrat d'objectifs et de performance de l'Institut national de l'origine et de la qualité

### 3 objectifs : consolider les fondamentaux, s'adapter aux défis contemporains et moderniser l'institut.

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Philippe Brisebarre, président du conseil permanent de l'INAO et Carole Ly, directrice de l'INAO ont signé cet outil stratégique qui fixe les grandes orientations de l'INAO pour assurer ses missions de pilotage, de contrôle et de protection des signes officiels d'identification de qualité et de l'origine (SIQO).



Aujourd'hui, les SIQO font face à des défis importants : complexification du marché, dérèglements climatiques, évolution des attentes sociétales, concurrence d'autres démarches de segmentation privées, etc. Le COP 2024-2028 vise à répondre à ces problématiques en 3 objectifs :

- Consolider les fondamentaux, en garantissant via des cahiers des charges exigeants, les caractéristiques de ces produits, en contribuant au développement de l'agriculture biologique dans le cadre de la mise en œuvre du règlement bio, en sécurisant les contrôles et en poursuivant la protection des dénominations et des terroirs.
- S'adapter pour garantir la durabilité des filières, en s'organisant pour offrir plus d'agilité, en révisant les procédures et méthodes de travail, en développant

les liens avec la recherche, en animant la communauté des Organismes de défense et de gestion (ODG) mais aussi en communiquant davantage pour soutenir la place des SIQO.

- Poursuivre la modernisation de l'établissement public, pour formaliser une nouvelle offre de services auprès des ODG.



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

# Signature du contrat d'objectifs et de performance de FranceAgriMer

### 5 axes stratégiques pour renforcer le rôle de l'établissement comme l'opérateur « trait d'union » entre les différents acteurs du monde agricole et agroalimentaire

Signé conjointement avec Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Franck Sander, président du conseil d'administration de FranceAgriMer et Christine Avelin, directrice générale de l'établissement, le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2024-2028 fixe les missions stratégiques de l'établissement pour les années à venir.



Dans un contexte d'incertitudes économiques et de défis environnementaux et sociétaux, ce COP consacre le positionnement stratégique de FranceAgriMer, qui fête ses quinze ans cette année, en appui aux décideurs et aux politiques publiques et en soutien aux filières de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture grâce à 5 axes stratégiques :

- être un opérateur exemplaire de l'Etat et renforcer la qualité du service rendu aux usagers ;
- assurer une expertise indépendante capable de répondre aux besoins des filières et d'explorer les enjeux auxquels elles doivent se confronter ;
- consolider et valoriser le rôle de FranceAgriMer dans le domaine des actions internationales (export et coopération) ;

- structurer une concertation élargie entre l'Etablissement, les professionnels, et les pouvoirs publics ;
- renforcer l'efficacité en optimisant les moyens de fonctionnement et les ressources humaines.



FranceAgriMer

# Signature du projet Vitilience avec l'IFV et de la charte d'engagement du projet *démonstrateurs régionaux vigne : Vitilience*

Inscrit dans le cadre du plan d'actions de la filière viticole pour l'adaptation au changement climatique, le projet Vitilience porté par l'Institut de la vigne et du vin (IFV) associe un large consortium d'acteurs de la filière avec une vingtaine de partenaires dont un Institut technique, l'INRAE, des chambres d'agriculture, des interprofessions, le CNIV, des organismes de recherche-développement régionaux, FAM, l'INAO.

Il vise, via la mise en place de 20 démonstrateurs de solutions au plus près du terrain, à identifier, stimuler le développement et faciliter l'appropriation de systèmes viti-vinicoles adaptés au changement climatique tout en s'engageant à contribuer à l'atténuation de celui-ci : c'est un enjeu majeur.

Ce projet reste à affiner dans le cadre des procédures CASDAR en place et en lien avec le comité scientifique chargé d'évaluer le projet, mais l'engagement du ministère à financer ce projet commissionné PNDAR porté par l'IFV (5 M€ de CASDAR en 2024 et 2,4 M€ en 2025), est d'ores et déjà acquis.

C'est par une combinaison de solutions que les systèmes seront plus résilients demain. L'innovation permettra, comme elle l'a toujours fait en agriculture, de surmonter le défi du dérèglement climatique. Le ministre a salué cet esprit collectif, partenarial, créatif et l'implication de tous les acteurs dans cette dynamique.



# Plan d'urgence à la trésorerie

Ont été réunies les banques et la MSA par Bruno Le Maire, Marc Fesneau et Olivia Grégoire pour proposer des solutions concrètes aux agriculteurs en difficulté.

**Trois engagements forts ont été pris.**

### LES ENGAGEMENTS

- Les agences bancaires vont renforcer l'accompagnement individualisé de leurs clients agriculteurs pour identifier les situations les plus problématiques.
- Ensuite, pour les agriculteurs les plus en difficulté, les banques se sont engagées à déployer deux solutions à court terme. Au choix, les agriculteurs pourront soit bénéficier d'un différé d'un an de leur annuité 2024 qui sera étalée sur 3 ans, soit solliciter un nouveau prêt à un taux préférentiel compris entre 0 et 2,5%.
- Enfin, parce que le changement climatique et le renouvellement des générations sont essentiels pour notre souveraineté alimentaire, les agriculteurs ont besoin d'investir. C'est pourquoi nous allons déployer dès le 1er mai les prêts garantis agricoles d'un montant de 2 milliards d'euros.



À l'initiative du président de la République, ont aussi été réunis les préfets et les services de l'État pour mettre en œuvre le recensement des exploitations agricoles en difficultés de trésorerie. Elles seront répertoriées au cas par cas dans chaque département, et une permanence sera organisée pour accueillir les agriculteurs.

SUIVEZ-NOUS

---

[agriculture.gouv.fr](https://agriculture.gouv.fr)

